

Démarche : Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)
Organisme : Cycle de l'eau - Eaux pluviales urbaines

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Avec l'adoption du zonage des eaux pluviales urbaines, par le conseil communautaire le 26 juin 2025, Pornic agglo Pays de Retz poursuit son engagement dans la gestion intégrée des eaux pluviales. Avec ce nouvel outil, Pornic agglo souhaite limiter l'imperméabilisation sur le territoire, réduire les eaux de ruissellement et prévenir le risque d'inondations.

Pour atteindre ces deux objectifs, tout projet de construction ou d'aménagement sur le territoire, devra :

-Respecter des coefficients de pleine terre et de naturalité afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales urbaines dans le sol.

-Intégrer à son projet un dispositif de gestion quantitative des eaux pluviales urbaines.

Dans le cadre de votre demande d'autorisation d'urbanisme, un pré-traitement sur le volet eaux pluviales, via la plateforme Démarche Simplifiée, est préconisé. Cette analyse préalable vous permet d'être accompagné par le service eaux pluviales urbaines sur la gestion des eaux pluviales de votre projet.

Informations importantes à lire avant de débuter la procédure :

-Cette démarche concerne les projets inscrits dans une commune ayant intégrée à son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le règlement de zonage des eaux pluviales urbaines de Pornic agglo Pays de Retz. Consultez la page internet de Pornic agglo Pays de Retz portant sur le zonage eaux pluviales urbaines pour savoir si vous êtes concernés.

-Le zonage eaux pluviales urbaines s'applique uniquement aux projets concernés, entièrement ou partiellement, par le zonage U ou AU de la commune. Si cela n'est pas votre cas, l'instruction de votre dossier est du ressort de votre commune. Par conséquent, merci d'adresser votre dossier au service urbanisme de votre commune.

Les données suivantes vous seront demandées dans le formulaire, veillez à les avoir en votre possession :

-Données administratives du demandeur : identité, n° d'autorisation d'urbanisme en cours, l'adresse du projet, parcelle(s) du projet, zonage PLU (principal et pluvial)

-Détail du projet : définition du projet, superficie et nature des surfaces du projet, surface d'infiltration projetée
NB : les surfaces des espaces communs (pour un lotissement) et les surfaces avant-projet (pour une extension ou une reconstruction après démolition) sont demandées

-Selon votre situation (consultez le guide de la Démarche Simplifiée, partie Etude de sol), une étude de sol avec essai de perméabilité peut vous être demandée (valeur et méthode du test de perméabilité, cotes du terrain naturel et de la nappe phréatique)

Si votre projet est concerné par plusieurs zones du zonage eaux pluviales urbaines (zone 1, 2, 3 ou 4), veuillez contacter le Service Eaux Pluviales Urbaines de Pornic agglo Pays de Retz pour connaître la démarche à suivre.

-Si vous réalisez cette démarche pour un tiers, veillez à avoir toutes les informations demandées en votre possession

-Toute procédure débutée pourra être reprise plus tard. Le contenu du formulaire sera enregistré sur votre espace dans l'onglet "Mes dossiers".

-Afin de vous accompagner tout au long de cette procédure, un guide est disponible à cette adresse : #####

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Information...

Pour vous accompagner tout au long de cette démarche, vous pouvez consulter le guide ci-après. Pour toute question restée en suspens, veuillez contacter le secrétariat eaux pluviales urbaines de Pornic agglo Pays de Retz : secretariat.epu@pornicagglo.fr ou au 02 51 74 07 16.

Avant de commencer ma démarche

Je certifie avoir pris connaissance de la mention d'information relative au Règlement Général sur la Protection des données : #####

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Numéro de téléphone :

Numéro d'autorisation d'urbanisme :

Certificat d'urbanisme (CU), Déclaration Préalable (DP), Permis de construire (PC) ou Permis d'aménager (PA) suivi de 13 chiffres.

Adresse du projet :

Commune du projet :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CHAUMES-EN-RETZ

CHAUVE

CHEIX-EN-RETZ

LA-BERNERIE-EN-RETZ

LA-PLAINE-SUR-MER

LES-MOUTIERS-EN-RETZ

PORNIC

PORT-SAINT-PERE

PREFAILLES

ROUANS

SAINTE-PAZANNE

SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS

SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

VILLENEUVE-EN-RETZ

VUE

Précision complémentaire :

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arthon-en-Retz

Chéméré

Zonage principal de votre unité foncière (Chaumes-en-Retz) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AU

1AUe

2AU

2AUe

2AUI

A

Ab

Ad

Aec

Ah

An

As

N

Nc

Nf

Nfe

Nhl

Nhl1

NI

Nlc

Np

Ns

Ua

Ub

Uba

Ube

Ubm

Ubz1

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- Uc
- Ue
- Uea
- Ueb
- Uec
- UI

Indiquez la ou les parcelles (Chaumes-en-Retz) :

Préfixe de section (Chaumes-en-Retz) :

- 000

A

AB

AC

AD

B

C

D

E

F

G

H

I

K

L

M

N

ZA

ZB

ZC

ZD

ZE

- 040

A

B

C

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

D

E

F

G

H

Parcelle :

Préfixe de section (Chaumes-en-Retz) :

000

A

AB

AC

AD

B

C

D

E

F

G

H

I

K

L

M

N

P

Q

R

S

040

A

B

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

D

E

F

G

H

Parcelle :

Préfixe de section (Chaumes-en-Retz) :

000

A

AB

AC

AD

B

C

D

E

F

G

H

I

K

L

M

N

P

Q

R

S

040

A

B

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

D

E

F

G

ZA

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Chauvé) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AU

2AU

2AUe

2AUI

A

Ah1

Ah2

Ahe2

Ahl

Al1

Al2

An

N

Nc

Nd

Nh2

NI

Ns

Ua

Uac

Ub

Ubza

Ubzb

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Uea

Uei

UI

Indiquez la ou les parcelles (Chauvé) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

AC

YA

YB

YC

YD

YE

YH

YI

YK

YL

YM

YN

YO

YP

YR

YS

YT

YV

YW

ZA

ZB

ZC

ZD

ZE

ZH

ZI

ZK

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZW
- ZX
- ZY

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AB
- AC
- YA
- YB
- YC
- YD
- YE
- YH
- YI
- YK
- YL
- YM
- YN
- YO
- YP
- YR
- YS
- YT
- YV

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

YW

ZA

ZB

ZC

ZD

ZE

ZH

ZI

ZK

ZL

ZM

ZN

ZO

ZP

ZR

ZS

ZT

ZV

ZW

ZX

ZY

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

AC

YA

YB

YC

YD

YE

YH

YI

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- YK
- YL
- YM
- YN
- YO
- YP
- YR
- YS
- YT
- YV
- YW
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZW
- ZX
- ZY

Parcelle :

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Zonage principal de votre unité foncière (Cheix-en-Retz) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

2AU

A

Ab

An

N

Ne

Ni

Ua

Ub

Uba

Ubq

Ue

Indiquez la ou les parcelles (Cheix-en-Retz) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AA

AB

ZA

ZB

ZC

ZD

ZE

ZH

ZI

ZK

ZL

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AA

AB

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AA
- AB
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (La Bernerie-en-Retz) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AA
- AD
- AU1
- AU1S
- AU2

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AU2L
- N
- NP
- Nr
- Ua
- UAb
- UAc
- Ub
- UBh
- UBr
- UE
- UI
- UL
- ULm
- Uo

Indiquer la ou les parcelles (La Bernerie-en-Retz) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AB
- AC
- AD
- AE
- AH
- AK
- AL
- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- AV
- AW
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

AY

AZ

ZA

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

AC

AD

AE

AH

AK

AL

AM

AN

AO

AP

AR

AS

AT

AV

AW

AX

AY

AZ

ZA

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

AC

AD

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AH
- AK
- AL
- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- AV
- AW
- AX
- AY
- AZ
- ZA

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (La Plaine-sur-Mer) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1AUa
- 1AUb
- 1AUe
- 1AUI
- 2AU
- 2AUeq
- A
- Ab
- Ah1
- Ah2
- Ap
- Ax
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Nh2

NI

Nm 146-6

Np

Nr1

Nr2

UAa

UAb

UB

UC

UE

UO

UOs

UP

UTc

UTI

UTLc

UTLj

Indiquez la ou les parcelles (La Plaine-sur-Mer) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

A

AB

AC

AD

AI

AN

AT

AV

AW

AX

AY

AZ

B

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

BB

BC

BD

BE

BH

BI

BK

BL

BM

BN

BO

BP

BR

BS

C

D

E

F

I

K

ZA

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

A

AB

AC

AD

AI

AN

AT

AV

AW

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AX
- AY
- AZ
- B
- BA
- BB
- BC
- BD
- BE
- BH
- BI
- BK
- BL
- BM
- BN
- BO
- BP
- BR
- BS
- C
- D
- E
- F
- I
- K
- ZA

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AB
- AC
- AD

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AI
- AN
- AT
- AV
- AW
- AX
- AY
- AZ
- B
- BA
- BB
- BC
- BD
- BE
- BH
- BI
- BK
- BL
- BM
- BN
- BO
- BP
- BR
- BS
- C
- D
- E
- F
- I
- K
- ZA

Parcelle :

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Zonage principal de votre unité foncière (Les Moutiers-en-Retz) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AM

1AUb

1AUe

1AUm

A

Aenr

AN

AO

AOn

N

NE

NF

NL

NLs1

NLs2

NLs3

NM

NP

NS

UA1

UA2

UB

UBi

UC

UE

UL1

UL2

UL2i

UVp

UVu

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Indiquez la ou les parcelles (Les Moutiers-en-Retz) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AA

AB

AC

AD

AE

AH

AI

AK

AL

AM

AN

AO

AP

AR

AS

AT

ZA

ZB

ZC

ZD

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AA

AB

AC

AD

AE

AH

AI

AK

AL

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- AH
- AI
- AK
- AL
- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- ZA
- ZB
- ZC

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

ZD

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Pornic) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AUB

1AUC

1AUL

2AU

A

Ac

Ai

Apr

Ax

Nc

Ndm

Ne

Ngv

Ni

NI

Np

Npb

Nr

Nrh

Ns

UA

UApb

UApC

UApf

UB

UBI

UBpc

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- UBpg
- UBpp
- UC
- UCp
- UE
- UEc
- UEi
- UG
- UL
- Up1
- Up2
- UR

Indiquez la ou les parcelles (Pornic) :

Préfixe de section (Pornic) :

- 000

C_V

C_W

C_X

C_Y

C_Z

D_A

D_B

D_C

D_D

D_E

D_H

- 042

D_I

D_K

D_L

D_M

D_N

D_O

D_P

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

D_R

D_S

D_T

D_V

D_W

D_Y

D_Z

E_A

E_B

E_C

E_D

E_E

E_F

E_I

E_K

E_L

E_M

E_N

E_O

E_P

E_R

W_K

W₋

X_A

X_B

X_H

X_I

Y_A

Y_B

Y_C

Y_D

Y_E

Y_H

□

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

AW

AX

AY

AZ

BC

BD

BE

BH

BI

BK

BL

BN

BN

BO

BP

BR

BS

BT

BY

BW

BX

BY

BZ

CD

CE

CH

CK

CL

CN

WA

WB

WC

WD

□

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- H
- W
- K
- X
- XM
- XN
- XØ
- XP
- XR
- XS
- X
- XY
- XW
- XY
- XZ

Parcelle :

Préfixe de section (Pornic) :

- 000
 - C Y
 - C W
 - C X
 - C Y
 - C Z
 - D A
 - D B
 - D C
 - D D
 - D E
 - D H
- 042
 - D I
 - D K
 - D L

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

DM

DN

DO

DP

DR

DS

DT

DV

DW

DY

DZ

EA

EB

EC

ED

EE

EH

EU

EK

EL

EM

EN

EO

EP

ER

WK

WL

XA

XE

XH

XI

YA

YE

□

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- YD
- YE
- YH
- YM
- YK
- YM
- YN
- YO
- YF
- YR
- YS
- YI
- YY
- YW
- YX
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZF
- ZG
- ZH
- ZI
- ZJ
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZQ
- ZR
- ZS
- ZT
- ZU
- ZV
- ZW
- ZY
- Z

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- A
- B
- 177
- A
- AW
- AX
- AY
- AZ
- BC
- BD
- BE
- BH
- BI
- BK
- BL
- BM
- BN
- BO
- BP
- BR
- BS
- BT
- BV
- BW
- BX
- BY
- BZ
- C
- C
- CH
- CK
- CL
- CN
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

W_B

W_C

W_D

W_E

W_H

W_I

X_K

X_L

X_M

X_N

X_O

X_P

X_R

X_S

X_T

X_V

X_W

X_Y

Parcelle :

Préfixe de section (Pornic) :

000

C_V

C_W

C_X

C_Y

C_Z

D_A

D_B

D_C

D_D

D_E

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

042

D

DK

D+

DM

DN

DO

DP

DR

DS

DT

DY

DW

DY

DZ

EA

EB

EC

ED

EE

EH

EI

EK

EL

EM

EN

EO

EP

ER

WK

WL

XA

XB

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- X
- YA
- YE
- YC
- YD
- YM
- YH
- YI
- YK
- YL
- YM
- YN
- YO
- YF
- YT
- YS
- YL
- YY
- YW
- YX
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZF
- ZG
- ZH
- ZI
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K
- L
- M
- N
- O
- P
- Q
- R
- S
- T
- U
- V
- W
- X
- Y
- Z
- 177

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

CK

CL

CN

WA

WB

WC

WD

WE

WH

W

XK

XI

XM

XN

XO

XP

XR

XS

XT

XY

XW

XY

XZ

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Port-Saint-Père) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AUa

2AUa

2AUe

Aa

Ab

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- Ahi
- Alj
- Alt
- An
- As
- Av
- Nf
- NI
- Nlt1
- Nlt2
- Nn
- Nr
- Ua
- Uac
- Uah
- Ub
- Ubb
- Ubs
- Uc
- Uec
- UI
- Ult
- Ult2

Indiquez la ou les parcelles (Port-Saint-Père) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- B
- C
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- E
- F
- G

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- B
- C
- D
- E
- F
- G

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- B
- C
- D
- E
- F
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Préfailles) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AUB

1AUBc

N

Na

Nc

Nd

Nj

NI

Nm

Np

Nr

Ns

Nx

UA

UAa

UAp

UB

UBc

UC

UE

UF

UH

UL

Up

UV

Indiquez la ou les parcelles (Préfailles) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- AV
- AW
- AX
- AY
- AZ
- E

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AB
- AL
- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- AV
- AW
- AX
- AY
- AZ
- E

Parcelle :

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

AL

AM

AN

AO

AP

AR

AS

AT

AV

AW

AX

AY

AZ

E

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Rouans) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AU

1AUe

1AUL

2AU

2AUe

A

Ab

Ah

An

Ap

Ar

N

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- Nh
- NI
- Np
- Nse
- Nx
- Ua
- Uac
- Ub
- Uba
- Ubz
- Ue
- UL
- ULa
- Ux
- Uxa

Indiquez la ou les parcelles (Rouans) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AB
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- YA
- YB
- YD
- YE
- YH
- YI
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- YL
- YM
- ZC
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZW
- ZX
- ZY

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AB
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- YA
- YB

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- YD
- YE
- YH
- YI
- YK
- YL
- YM
- ZC
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZW
- ZX
- ZY

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- AB
- B
- C
- D
- E
- F

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- G
- H
- I
- YA
- YB
- YD
- YE
- YH
- YI
- YK
- YL
- YM
- ZC
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZW
- ZX
- ZY

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Sainte-Pazanne) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- 1AUe
- 1AUec
- 2AUa
- 2AUe
- Aa
- Ab
- Ad
- Ae1
- Ae2
- Ae3
- Ah
- Alt
- Alt2
- An
- Ar
- As
- Av
- Nc
- Nf
- NI
- Nlt
- Nn
- Nr
- Ua
- Uaz
- Ub
- Ubm
- Ubz
- Uc
- Ue
- Uec
- UI

Indiquez la ou les parcelles (Sainte-Pazanne) :

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AA

AB

AC

AD

AE

AH

AI

AK

AL

AM

B

H

YA

YB

YC

YD

YE

YH

YI

YK

YL

YM

YN

ZA

ZB

ZC

ZD

ZE

ZH

ZI

ZK

ZL

ZM

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZW
- ZX
- ZY

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- AH
- AI
- AK
- AL
- AM
- B
- H
- YA
- YB
- YC
- YD
- YE
- YH
- YI
- YK

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- YL
- YM
- YN
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZW
- ZX
- ZY

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- AH
- AI

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AK
- AL
- AM
- B
- H
- YA
- YB
- YC
- YD
- YE
- YH
- YI
- YK
- YL
- YM
- YN
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

ZX

ZY

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Saint-Hilaire-de-Chaléons) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AUea

1AUz

2AUz

Aa

Ab

Ad

Ah

Alt

An

As

Nc

Nn

Ns

Ua

Uac

Ub

Ubz1

Ubz2

Uea

Ueb

Uec1

Uec2

Uh

Uhe

UI

Indiquez la ou les parcelles (Saint-Hilaire-de-Chaléons) :

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Saint-Michel-Chef-Chef) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1AU

2AU

A

Aac

Ab

Nc

Ne

Nf

Nhl

Nm

Ns

Ua

Uab

Ub

Ubb

Ubs

Ue

Uec

Uh

UI

Ulb

Um

Uo

Uob

Up

Indiquez la ou les parcelles (Saint-Michel-Chef-Chef) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

AC

AD

AE

AH

AI

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AL
- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- AV
- AW
- AX
- AY
- BC
- BD
- BE
- BH
- BI
- BK
- BL
- BM
- BN
- BO
- BP
- BR
- BS
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- AB

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- AC
- AD
- AE
- AH
- AI
- AK
- AL
- AM
- AN
- AO
- AP
- AR
- AS
- AT
- AV
- AW
- AX
- AY
- BC
- BD
- BE
- BH
- BI
- BK
- BL
- BM
- BN
- BO
- BP
- BR
- BS
- ZA
- ZB
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

ZD

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AB

AC

AD

AE

AH

AI

AK

AL

AM

AN

AO

AP

AR

AS

AT

AV

AW

AX

AY

BC

BD

BE

BH

BI

BK

BL

BM

BN

BO

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- BP
- BR
- BS
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Villeneuve-en-Retz) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.76305599999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1AUb
- 1AUm
- 2AU
- A
- A*
- Ai1
- Ai2
- Ai3
- AN
- N
- NE
- NF
- NL
- NR
- UA
- UAp
- UB
- UBb
- UC
- UE
- UI
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

UM

UMc

UMr

Indiquez la ou les parcelles (Villeneuve-en-Retz) :

Préfixe de section (Villeneuve-en-Retz) :

000

AA

AB

AC

AD

AE

AH

AJ

V

W

X

YA

YB

YD

YE

YH

ZC

ZD

ZE

ZF

ZG

ZH

ZM

ZN

ZO

ZP

ZQ

ZR

ZS

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K
- L
- M
- N
- O
- P
- Q
- R
- S
- T
- U
- V
- W
- X
- Y
- Z

059

- A
- B
- C
- D

Parcelle :

Préfixe de section (Villeneuve-en-Retz) :

- 000
- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- AH
- AI
- V
- W
- X
- YA
- YB
- YD
- YE
- YH
- YI
- YP
- YQ
- YR
- YS
- YT
- YU
- YV
- YW
- YX
- YZ

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- K
- L
- M
- N
- O
- P
- Q
- R
- S
- T
- U
- V
- W
- X
- Y
- Z
- 059
- A
- B
- C
- D

Parcelle :

Préfixe de section (Villeneuve-en-Retz) :

- 000
- AA
- AB
- AC
- AD
- AE
- AH
- AI
- V
- W
- X
- YA
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- YD
- YE
- YH
- ZC
- ZD
- ZE
- ZF
- ZG
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZQ
- ZR
- ZS
- ZT
- ZV
- ZX
- ZY
- ZW
- ZY
- ZD
- 059
- A
- B
- C
- D

Parcelle :

Zonage principal de votre unité foncière (Vue) :

Retrouvez votre zonage sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999998&zoom=6>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1AUb
- 1AUbz
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- 2AUb
- 2AUe
- 2AUI
- A
- Anc
- N
- Ne
- Nh
- Nhp
- NI
- NIm
- Nn
- Np
- Ua
- Ub
- Ue
- Uh
- UI

Indiquez la ou les parcelles (Vue) :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- B
- C
- D
- E
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- B
- C
- D
- E
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR

Parcelle :

Section :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A
- B
-

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

- D
- E
- ZA
- ZB
- ZC
- ZD
- ZE
- ZH
- ZI
- ZK
- ZL
- ZM
- ZN
- ZO
- ZP
- ZR

Parcelle :

Zonage pluvial :

Retrouvez votre zonage sur : #####

Si votre projet est concerné par un zonage pluvial multiple, veuillez contacter le service Eaux Pluviales Urbaines de Pornic agglo Pays de Retz.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Zone 1
- Zone 2
- Zone 3
- Zone 4

1. Détail des superficies du projet

Définition du projet :

Veuillez consulter le guide pour toute interrogation sur la typologie de votre projet.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Permis d'aménager (lotissement)
- Projet de construction nouvelle
- Projet d'extension
- Projet de démolition / reconstruction

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Surélevation / réhabilitation

Définition complémentaire pour la commune de Pornic :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Bâtiments d'intérêt collectif & services publics

Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle uniquement pour les activités médicales

Bâtiment d'activité

Construction d'annexe

Parc résidentiel de loisirs (zone UL et 1 AUL)

Autre

1.1. Aménagement projeté

Pour vous aider...

Les différentes surfaces renseignées doivent se trouver en zone U et AU. Le cas contraire, soustrayez les portions hors zone U et AU à vos surfaces de projet. Vous trouverez un exemple, illustrant ce cas de figure, qui vous aidera à déterminer vos surfaces de projet dans le guide, sur la partie Surfaces à renseigner.

Surface totale de l'unité foncière (m²) :

Il s'agit de la surface totale de votre terrain, en zone U ou AU, sur laquelle s'implante votre projet. Ainsi, les surfaces en zone N et A sont à soustraire de la surface totale de l'unité foncière.

Surface voirie (m²) :

Il s'agit ici de la surface des voies de circulation et du stationnement en revêtement imperméable sur votre projet (enrobé, pavés...)

Surface semi-perméable (m²) et surface recouverte de terre végétale (m²) avec une hauteur supérieure à 40 cm (toiture végétalisée, dalle de parking...)

Veuillez consulter le guide pour savoir si votre revêtement est semi-perméable

Surface recouverte de terre végétale (m²) avec une hauteur inférieure à 40cm (toiture végétalisée, dalle de parking...) :

Il s'agit ici de la surface de toiture végétalisée et non de la surface de toiture classique.

Surface toiture (m²) :

Il s'agit ici de la surface de toiture classique correspondant à l'emprise au sol du bâti.

Surface engazonnée (m²) :

Il s'agit ici de la surface de pelouse sur laquelle on peut trouver des parterres de fleurs uniquement.

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Surface végétalisée (m²) :

Il s'agit ici de la surface d'espace vert abritant au moins des arbustes et arbres.

1.2. Aménagement existant

Information...

Les surfaces à renseigner ici sont les surfaces avant-projet.

1.2. Aménagement des espaces communs

Information...

Dans le cadre d'un permis d'aménager, les surfaces des espaces communs du projet sont requises.

Surface totale de l'unité foncière (m²) :

Il s'agit de la surface totale de votre terrain, en zone U ou AU, sur laquelle s'implante votre projet. Ainsi, les surfaces en zone N et A sont à soustraire de la surface totale de l'unité foncière.

Surface voirie (m²) :

Il s'agit ici de la surface des voies de circulation et du stationnement en revêtement imperméable sur votre projet (enrobé, pavés...)

Surface semi-perméable (m²) et surface recouverte de terre végétale (m²) avec une hauteur supérieure à 40 cm (toiture végétalisée, dalle de parking...) :

Veuillez consulter le guide pour savoir si votre revêtement est semi-perméable

Surface recouverte de terre végétale (m²) avec une hauteur inférieure à 40cm (toiture végétalisée, dalle de parking...) :

Il s'agit ici de la surface de toiture végétalisée et non de la surface de toiture classique.

Surface toiture (m²) :

Il s'agit ici de la surface de toiture classique correspondant à l'emprise au sol du bâti.

Surface engazonnée (m²) :

Il s'agit ici de la surface de pelouse sur laquelle on peut trouver des parterres de fleurs uniquement.

Surface végétalisée (m²) :

Il s'agit ici de la surface d'espace vert abritant au moins des arbustes et arbres.

Surface infiltration projetée (m²):

Il s'agit de la surface d'espace vert infiltrant l'eau de pluie et qui sera occupée par votre solution de gestion des eaux pluviales. Plus cette surface est importante, moins votre volume d'eau à stocker sera important. Attention, l'infiltration sur votre terrain sera prise en compte seulement si la valeur de perméabilité de votre sol nous est fournie.

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Votre projet augmente-t-il l'imperméabilisation du sol ?

Pour rappel, l'imperméabilisation est un processus qui consiste à rendre une surface résistante à l'eau. Votre sol est considéré comme imperméabilisé s'il n'infiltre plus autant l'eau qu'avant.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Votre projet augmente t-il de plus de 50m² l'imperméabilisation du sol par rapport à l'existant ?

Cochez la mention applicable

 Oui Non

2. Etude de sol

Explication

Veuillez renseigner les champs suivants si votre projet est un :

-Projet de construction nouvelle ou Permis d'aménager (lotissement) d'une surface totale de l'unité foncière strictement supérieure à 1000 m² et augmentant l'imperméabilisation du sol.

-Projet d'extension ou de Démolition/reconstruction d'une surface strictement supérieure à 1000 m² et avec une imperméabilisation supplémentaire de plus de 50 m². L'étude de sol est obligatoire seulement si ces deux critères sont respectés.

Dans les autres cas, l'étude de sol reste fortement recommandée. Veuillez renseigner les champs suivants si vous avez réalisé un essai de perméabilité.

Disposez vous d'un essai de perméabilité ?

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Type de test de perméabilité :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 MATSUO PORCHET

Valeur du test de perméabilité :

La valeur doit être exprimée en m/s. Si votre valeur de perméabilité est exprimée en mm/h, il vous suffit de diviser votre résultat par 3 600 000 pour obtenir une valeur en m/s.

Cote du terrain (mNGF) :

Il s'agit de la cote de terrain naturel, avant travaux, au niveau du futur ouvrage de gestion.

Cote de la nappe phréatique (mNGF) :

Il s'agit de la cote de la nappe au niveau des plus hautes eaux.

Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines (en test ne pas utiliser)

Ajoutez des documents :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document :